

à autre, la compagnie d'un député socialiste comme l'un de mes proches voisins, d'un bon tory comme l'honorable député de Mont-Royal (M. White), ou d'un conservateur à l'esprit ouvert comme le député de Saint-Laurent-Saint-Georges (M. Cahan) on ne me reprochera pas de déroger aux règles de l'étiquette de cette aristocratique Assemblée non plus qu'aux droits de cette belle langue française comme on la parle dans Québec. J'aime à m'entretenir avec les ministres et c'est une habitude qui devrait se répandre. C'est une de ces coutumes anglaises qui devrait passer en Canada. Les luttes qu'on se livre en Angleterre n'empêchent pas les relations ordinaires entre gentilshommes. Qu'on lise les biographies anglaises du siècle dernier et l'on verra que tout en se faisant la guerre entre partis, et parfois rudement, et même entre nations,—dans le cas de l'Irlande,—l'on continuait de se fréquenter et de converser. Gladstone et lord Salisbury se voyaient souvent. Lord Randolph Churchill, revenant un soir de dîner avec M. Gladstone, et rencontrant un libéral-unioniste, lui dit: "Je ne puis comprendre comment vous avez jamais pu abandonner le vieux chef. N'étais-je tory, je ne pourrais être contre lui." Ainsi se maintiennent les relations sociales.

J'ai l'intention de faire humblement ma part, d'être indépendant, d'étudier les projets qui seront présentés après avoir entendu les explications de leurs auteurs et de voter ensuite en pleine connaissance de cause et parfaitement dégagé des considérations de parti ou de groupe. Et en généralisant cette attitude, ne pourrait-on pas adapter la situation ministérielle à la situation parlementaire et arriver à une entente semblable à celle qui intervint entre Ramsay MacDonald et les chefs des deux autres partis, à savoir, que le Gouvernement consulte davantage la Chambre; que le nombre des ministres soit diminué, que le cabinet soit moins autocrate et plus communicatif relativement à ses projets, les ministres renonçant à l'idée qu'ils sont les seuls sages dans le pays, recevant l'avis et respectant les sentiments des membres de la Chambre, même ceux de l'opposition, et respectant mieux le droit d'initiative individuelle en matière de législation, l'une des plus vénérables traditions britanniques. D'autre part, si les circonstances obligent le Gouvernement à faire plus grand cas du Parlement que les cabinets passés, il s'ensuit naturellement, ce me semble, et non par retour de courtoisie, que le Parlement devra se montrer plus généreux à l'égard du Gouvernement. Je ne crois pas qu'un ministère doive démissionner et provoquer des élections générales simplement parce qu'un vote au dépourvu résultant de l'absence tel

jour de deux ou trois députés, ou du désaccord de quelques autres sur un certain point, mettra tel ministère en minorité ou que la Chambre décidera de modifier tel ou tel crédit.

Je résumerai la situation en réclamant une plus grande liberté d'expression d'opinions à la Chambre et une plus grande liberté aussi pour le Gouvernement dans l'administration des affaires, cette administration toutefois devant se faire sous la surveillance et l'autorité des Communes. Si ce n'est pas là de la politique britannique, je prierai mon collègue de Calgary-Ouest (M. Bennett) de m'indiquer un précédent en me signalant le livre, la page et la date. Mais en attendant, je garde mon opinion.

Avant de reprendre mon siège, je demande pardon à mes honorables amis des deux côtés de la Chambre de les avoir ennuyés avec ce long discours décousu, mais qu'ils me tiennent compte de mon silence de dix-huit ans.

L'hon. M. GUTHRIE: Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'abord de me faire l'interprète de toute la Chambre en exprimant le plaisir que nous avons d'avoir de nouveau au milieu de nous un représentant d'une si belle intelligence et si bien renseigné sur toutes les affaires du pays, de l'empire et de l'univers en général: J'ai nommé l'honorable député de Labelle (M. Bourassa). Je me rappelle bien dans quelles circonstances j'ai eu l'avantage d'entendre le représentant de Labelle à la Chambre des communes il y a vingt-cinq ans. Je me souviens de la position importante et distinguée que l'honorable député occupait dans l'estime des membres des deux côtés de la Chambre. Bien que je ne veuille manquer ni de respect ni de courtoisie pour mon collègue,—à cette époque reculée il était regardé au Parlement comme une sorte de théoricien, d'idéaliste, de visionnaire,—même aujourd'hui, il se fait encore remarquer par quelques-unes des caractéristiques que nous notions chez lui alors. S'il manque quelque chose à son merveilleux outillage intellectuel c'est bien un peu de sens pratique, et c'est ce dont les membres de la Chambre ont le plus besoin. Les problèmes que nous devons traiter, les questions qu'il nous faut examiner sont de nature très pratique, et bien que nous puissions admirer un discours académique comme celui de cet après-midi, cependant certains parmi nous pensent que touchant un sujet, tel que celui dont la Chambre est saisie quelques suggestions plus pratiques de la part de l'honorable député de Labelle eussent mieux servi nos fins que son beau discours de cet après-midi sur presque toutes les questions imaginables.